

OBJET: Habilitations et délégations aux utilisateurs de l'application comptable ELAP de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)

Le directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.331-34,

Vu les articles 10 et 186 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires nommant M. Rémy CHEVENNEMENT, ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement hors classe, directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté n°2023-0013 du 20 janvier 2023 de la directrice de l'EP PNC attribuant les habilitations et délégations des utilisateurs de l'application comptable ELAP,

Vu la décision DRH-20240001 en date du 03 janvier 2024 prise pour les délégations de signature au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu la convention de création du service facturier entre l'EP PNC et l'agence comptable du groupement de l'OFB, signée le 22 décembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les profils et droits rattachés des utilisateurs du logiciel financier ELAP, permettant la gestion des dépenses et recettes, ainsi que le suivi budgétaire et comptable des moyens financiers de l'EP PNC, sont organisés selon les mentions figurant au tableau annexé et intitulé « Habilitations et délégations des utilisateurs du logiciel ELAP ». Le directeur par intérim de l'établissement délègue aux agents concernés les validations des éléments budgétaires et comptables selon ces mêmes habilitations.

Article 2 :

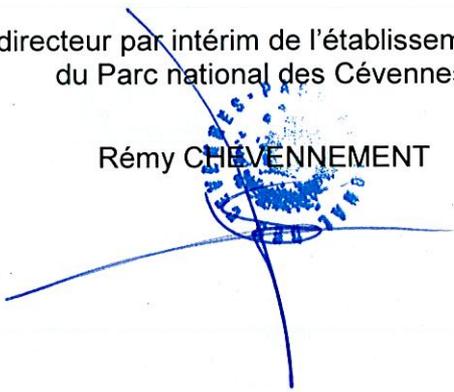
Le présent arrêté prendra effet immédiatement. Il annule et remplace l'arrêté n°2023-0013 du 20 janvier 2023.

Article 3 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux personnes concernées et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

Le directeur par intérim de l'établissement public
du Parc national des Cévennes,

Rémy CHEVENEMENT



Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'autorité qui le délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté, dans le même délai, devant le tribunal administratif de Nîmes.

Habitations et délégations aux utilisateurs du logiciel ELAP

Fichier dans P:\SIG\contrôle_aud\Contrôle interne budgétaire comptable\2023

Nom, Prénom, fonction, coordonnées	UG	Recherches, consultations et grand livre budgétaire	Gestion du budget			Virement		Engagements juridiques (EJ)			Gestionnaire des Factures	Services faits (SF)		Demandes de paiement (DP)			Titres de recettes			Tiers			Marchés		DC/DCO/DV		Demande de reversement		
			Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	Consultation grand livre comptable	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Retrait et annulation	Responsable (validation)		Gestionnaire (constatation)	Responsable (certification)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Import logiciel Frais de déplacement (FRED)	Responsable (validation)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Réduction de recettes et annulation	Responsable (validation)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	Responsable des coordonnées bancaires	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	Gestionnaire (proposition, exécution, consultation)	Responsable (validation)	
CHEVENEMENT Rémy Directeur par intérim - Directeur adjoint remy.chevenement@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 29	toutes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LANDRIVON Denis (administrateur) Secrétaire général denis.landrivon@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 28	toutes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
POIRIER-DE-NARCAY Florence (administratrice) Gestionnaire budgétaire et comptable florence.poirier-de-narcay@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 26	toutes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VISSAC Fanny Régisseuse fanny.vissac@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 05	toutes	X						X	X		X		X			X	X		X	X	X								
DUFETEL Cécile Chargée du suivi comptable ELAP cecile.dufetel@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 20	toutes	X	X		X	X		X	X	X jusqu'à 3000 €	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X			X			X	
BERNARD Laurent Chargé de la commande publique laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 38 -	toutes	X			X			X	X		X	X							X	X	X	X							
THOMAS Carine Assistante de direction carine.thomas@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 21	toutes	X						X	X	X jusqu'à 3000 €	X	X	X	X					X	X	X								
BRINET JULIEN Délégué territorial Piémont Cévenol - chargé de mission transition énergétique julien.brinet@cevennes-parcnational.fr 04 66 61 29 40	toutes	X																											
LENGANEY Denis Chef du service Connaissance et Veille du Territoire denis.lenganey@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 40	SCVT	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				
BERNARDI Catherine Assistance SCVT catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 22	SG + SCVT	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				
ALEXANDRE Guy Chef du service Développement Durable guy.alexandre@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 69 (PROFIL A CREER)	SDD	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				
LALLEMAND Carine Assistante SDD carine.lallemant@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 11	SDD	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				
DE FERAUDY Edwige Chef du service Accueil et Sensibilisation edwige.de.feraudy@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 04	SAS	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				
MICHEL Bénédicte Assistance SAS benedicte.michel@cevennes-parcnational.fr 04 66 49 53 30	SAS	X						X	X	X jusqu'à 3000 €		X													X pour EJ accord cadre				